



NIGER TIMES

“AUSSI LONGUE QUE SOIT LA NUIT, LE JOUR ARRIVERA”

Hebdomadaire Nigérien d'informations générales et d'analyses N° 315 du 14 Octobre 2024 Tél : 98 82 92 82 Prix : 300 FCFA

Commémoration de la Campagne Octobre rose- Novembre bleue Les femmes engagées avec le soutien de la clinique AFOUA de Niamey Page 3



Atelier de Renforcement des Capacités : L'ANFICT accompagne les administrateurs délégués en leur offrant des outils de meilleure gestion administrative des entités communales Page 5



Assemblée générale extraordinaire des municipalités du Niger : Entre défis de gouvernance et enjeux de souveraineté locale



Mission d'Officialisation de la CP AES à Bamako: Un Point de Presse Éclairant du Comité de Soutien à l'Alliance des États du Sahel (CoSAES/CP)



L'Assemblée Général Élective de l'Association des Municipalités du Niger Un nouveau bureau pour faire face aux défis actuels de la Gouvernance locale

Marie Diallo: Une voix puissante pour l'Éducation des filles dans son nouvel opus P.3

Niamey/Cérémonie d'incinération des produits contrefaits et des accessoires de chicha saisis par la douane régionale et la Division de protection des mineurs et des femmes de la police nationale Page 6



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE FALMEY
COMMUNE RURALE DE FALMEY
CONSEIL COMMUNAL DE FALMEY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°001/2024/TRVX/CR/FAL/FCSE POUR TRAVAUX CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS DE TROIS (3) BLOCS DE SALLES TROIS (3) CLASSES AU NIVEAU DES ECOLES DE : FALMEY QUARTIER 2 ; BANIGOUNGOU QUARTIER ET BELLANDE CENTRE DANS LA COMMUNE RURALE DE FALMEY

Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation du Conseil Communal de Falmeiy publié dans le Journal NIGER TIMES N°314 DU LUNDI 07 OCTOBRE 2024.

2. Le Gouvernement du Niger a obtenu un appui au titre du Fonds Commun Sectoriel de l'Education et a confié aux Collectivités une partie de cet appui pour effectuer des paiements au titre des travaux de construction de Salles de classe.

3. Le Conseil Communal de Falmeiy sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux critères de qualifications requises pour réaliser les travaux de construction de Trois (03) blocs de salles de classes répartis en trois (03) lots comme suit :

N° du lot	Département	Commune	Description des travaux
1	Falmeiy	C.R Falmeiy	Construction d'un bloc de 3 salles de classes équipées au niveau de l'école de Falmeiy quartier 2
2	Falmeiy	C.R Falmeiy	Construction d'un bloc de 3 salles de classes équipées au niveau de l'école Banigoungou quartier
3	Falmeiy	C.R Falmeiy	Construction d'un bloc de 3 salles de classes équipées au niveau de l'école Bellandé Centre

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois à compter de la date de notification du Marché approuvé.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 30 à 40, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et/ou consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès du Secrétaire Général de la Commune Rurale de Falmeiy du lundi au jeudi de 8h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h 00, ou acquérir le dossier d'Appel d'offres complet à titre onéreux, contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille francs (100.000) FCFA à la Commune Rurale de Falmeiy ; La méthode de paiement sera le paiement en espèces.

6. Sont admises à concourir toutes les Entreprises, titulaires d'un agrément national en BTP 2ème catégorie ou plus.

Les offres devront être soumises au Secrétaire Général de la commune rurale de Falmeiy au plus tard le 14 Novembre 2024 à 10h 00. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, suivant le modèle joint, d'un montant fixe de sept cent cinquante mille (750 000) francs CFA, par lot.

8. Les candidats peuvent soumissionner pour un ou l'ensemble des lots mais ne peuvent être adjudicataire que d'un seul lot.

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le Jeudi 14 Novembre 2024 à 10h 30 mn à l'adresse suivante : **COMMUNE RURALE DE FALMEY**

Le Secrétaire Général CR FALMEY
Assane Idrissa Sorka

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité Travail Progrès
REGION DE TAHOUA
DEPARTEMENT DE MADAOUA
COMMUNE RURALE DE OURNO
Tél. : 99 26 99 27 / 96 52 05 82

Avis à Manifestation d'Intérêt N°001/2024/CRO/FCSE

Dans le cadre de la mise en place d'un répertoire de fournisseurs et prestataires agréés pour l'exécution des commandes et marchés de la Commune Rurale de Ourno au titre de la gestion 2024, l'Administrateur Délégué de ladite commune lance un avis à manifestation d'intérêt.

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs, désireux de figurer dans le répertoire de la Mairie doivent faire parvenir un dossier de candidature devant comporter les informations et les pièces suivantes :

- Une demande d'agrément (demande d'inscription) contenant les coordonnées de la structure (adresse physique, téléphones, adresse mail fonctionnelle) et indiquant clairement :
 - le domaine de compétence principal ;
 - les autres domaines d'intervention.
- Une copie légalisée de l'inscription au registre du commerce ;
- Une copie légalisée du NIF (Numéro d'Identification Fiscale) ;
- Et une copie d'agrément pour les activités qui y sont soumises (travaux, études et contrôle, Audit...).

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs intéressés sont invités à déposer leurs dossiers, sous pli fermé avec la mention « Avis à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un répertoire des fournisseurs », à la Commune Rurale de ourno, au plus tard le 15 /10 / 2024 à 10 heures.

NB 1 : Pour informations, les domaines de compétence retenus sont les suivants :

- PRESTATION DES SERVICES**
 - Entretien et maintenance des appareils de froid, électricité bâtiment et de groupe électrogène ;
 - Entretien et maintenance de matériels informatiques et de reprographie ;
 - Travaux d'imprimerie et de reprographie ;
 - Restauration ; Locations de salles de réunion, etc.
 - Service de nettoyage.
- FOURNITURE DES BIENS**
 - Fournitures, matériels et mobilier de bureau ;
 - Fournitures scolaires ;
 - Matériels et consommables informatiques ;
 - Matériels de froid ;
 - Matériels et outillages techniques ;
 - Produits alimentaires et d'entretien
 - Matières d'œuvres.
- TRAVAUX**
 - Travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures ;
- PRESTATIONS INTELLECTUELLES**
 - Etudes et contrôle des travaux ;
 - Formation ;
 - Audit comptable et financier.

NB 2 : Seuls les candidats retenus seront ultérieurement contactés, en cas de besoin. Les commandes feront l'objet de mise en concurrence entre les prestataires enregistrés dans les mêmes domaines de compétence.

L'ADMINISTRATEUR DELEGUE

GARBA SANDA-ALTINE
ADMINISTRATEUR DELEGUE

L'Ecole privée de Formation en Santé EPFS Hallassaye ouvre ses portes à la rentrée académique 2024-2025 à Dosso



EPFS HALLASSAYE
ECOLE PRIVEE
DE FORMATION EN SANTE



NOS FILIERES

ASB : Agent de Santé de Base
ASC : Agent de Santé Communautaire
VP : Vendeur en Pharmacie

Frais de formation

ASB : 250 000 / l'Année
ASC : 275 000 / l'Année
VP : 275 000 / l'Année

Durée de formation :

ASB : 3 Ans ASC : 1 An VP : 1An

Autres frais

frais d'inscription : 20 000F CFA
Kit de stage : 30 000 (1ère année uniquement)
Frais de stage rural : 50 000F CFA
En 3emes année

Tenue Garçons

Pantalon
bleu marine
Chemise blanc - sale

Tenue Filles

Jupe / Pagne
bleu marine
Chemise / Hijab blanc sale

AVANTAGES :

Réduction de 10%

En cas de Versement intégral

Réduction de 5%

pour les 50 premiers inscrits

Prise en charge à 50%

dans notre clinique partenaire (CLINIQUE HALLASSAYE)

pour toutes les prestations sur présentation de la carte scolaire

Tee-shirt
Gratuit

Prise en charge médicale à 100%

Pour les premiers soins à l'infirmerie de l'école

Prise en charge des parents de l'élève à 25%

a la clinique hallassaye sur présentation des pieces justificatives

Nous sommes située à DOSSO à Côté de STM transport voyageur, dans le bâtiment abritant Nicom en face de la CLINIQUE HALLASSAYE

Nos portes sont déjà ouvertes
TEL : 96 60 13 74 - 80 17 60 79

Commémoration de la Campagne Octobre rose- Novembre bleu:

Les femmes engagées avec le soutien de la clinique AFOUA

Pour suivre la marche du monde dans la prévention et la lutte contre les cancers gynécologiques, l'Association des Femmes Engagées pour la Sauvegarde de la Patrie (FESPa) se mobilise, ce Mercredi 9 octobre 2024, à leur siège social où elle ont organisé une campagne de dépistage gratuit du cancer du sein, du col de l'utérus et de la prostate avec l'appui de la clinique AFOUA. Devant plusieurs invités, en l'occurrence le Président d'honneur de la Fédération syndicale mondiale, le Président du front patriotique pour la souveraineté, le président du COSAES/CP, la Directrice de la clinique AFOUA, la délégation de l'ONEP, Mme Abdou Mariétou la présidente des femmes engagées pour la sauvegarde de la patrie a souligné les objectifs spécifiques de la campagne Octobre rose-Novembre bleu.

"Cette campagne annuelle mondiale de communication vise à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, mais aussi c'est pour mobiliser des fonds devant servir à la recherche sur cette maladie."

Le dépistage a pour objectif, dit-elle, de diminuer le nombre de



cer du col de l'utérus détectés. **"Les facteurs de risque qui peuvent favoriser l'apparition d'un cancer du sein sont surtout liés à notre mode de vie tels que le peu ou pas d'activités physiques caractérisant ou encore le surpoids ou la mauvaise alimentation entre autres, a t-elle martelé.** C'est donc pourquoi, l'Association des femmes engagées pour la sauvegarde de la patrie FESPa, au-delà de ses activités de soutien à la reconquête de la souveraineté nationale et de recherche du mieux être des populations en général, des femmes et des filles en particulier, a bien voulu organisé cette activité de dépistage gratuit avec le soutien de la clinique AFOUA, renchérit-

santé de la population en général et celle des femmes en particulier sont une condition fondamentale pour la poursuite des activités que nous menons au quotidien notamment les salubrités publiques, l'autonomisation de la femme à travers la formation et appui à la réalisation des activités génératrices de revenus, les sensibilisations et mobilisation des femmes.

Pour conclure, la présidente de FESPa lance un appel aux femmes pour un changement de comportement et de mentalité en allant vers des bilans de santé afin de sauver leurs vies.

Maikoul Zodi, président du front patriotique pour la sauvegarde de la patrie note qu'au lendemain du 26 juillet 2023, les peuples de la Confédération des Peuples du Sahel se sont engagés dans la conquête de notre souveraineté et ce combat est entrain de réussir grâce à la tenacité de ce peuple, en particulier un certain nombre d'organisation de la société civile qui se sont engagés corps et âme pour défendre notre souveraineté. Aujourd'hui il y lieu de faire un témoignage de satisfaction à l'organisation Femmes Engagées qui depuis des belles lorettes s'est engagée dans la formation et l'autonomisation des femmes et aujourd'hui dans le dépistage gratuit pour les femmes, a t-il déclaré.

Nous saluons le courage et la détermination de la Directrice de la clinique AFOUA qui a accompagné les femmes engagées dans la réussite de cette activité, a conclu Mr Zodi.

Quant à Dr Ramatou Diop, Directrice générale de la AFOUA, affirme que la clinique Afuwa est

engagée depuis quatre ans dans ce combat et qu'ils sont venus avec leur caravane dans les locaux des femmes engagées. Elle Remercie la présidente de femmes engagées qui n'a ménagé aucun effort pour que cette activité se déroule dans des meilleures conditions.

« Nous entant que structure privée notre rôle est d'apporter notre contribution du point de vue de la santé de la population », Dixit Mme Ramatou Diop.

Après cette cérémonie d'ouverture les dépistage ont continué jusqu'au soir.

Il faut noter que les femmes ont bénéficié des dépistage du Cancer du sein et du col de l'utérus et les hommes celui de la prostate.

A notre sens, la campagne "Octobre rose - Novembre bleu" vise également à renforcer les liens communautaires et à créer un environnement sûr où chaque individu peut accéder à des soins préventifs. En s'associant avec des acteurs de santé tels que la clinique AFOUA, FESPa souligne l'importance de l'interaction entre les organisations de la société civile et les structures de santé.

En d'autres termes, cette journée de dépistage est une occasion non seulement de détecter précocement les maladies, mais aussi d'éduquer les femmes sur l'importance du suivi médical et des examens réguliers. Mme Abdou Mariétou attire l'attention sur le fait que la détection précoce peut sauver des vies, et que le combat contre ces cancers ne doit pas se limiter à une campagne annuelle, mais doit s'inscrire dans une dynamique continue.

En définitive, la commémoration de la campagne "Octobre rose - Novembre bleu" par FESPa et la clinique AFOUA marque un pas significatif vers une prise de conscience globale face aux cancers gynécologiques. L'engagement collectif et la détermination de toutes et tous à combattre cette

maladie sont essentiels pour bâtir un avenir plus sain et conscient. Ensemble, il est possible d'unir les forces pour faire reculer le fléau du cancer et garantir un meilleur bien-être pour nos mères, sœurs et filles.

HAMIDOU SALEY Mouhamed



décès du cancer du sein et du col de l'utérus.

Le symbole de cette campagne est le ruban rose que portent les femmes, a noté la présidente de FESPa avant de poursuivre:

"Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 11 milles femmes ont été dépistées en 2023 au Niger, avec 666 cas du cancer du sein et 299 cas du can-

elle. **La mobilisation des femmes engagées pour la sauvegarde de la patrie et des hommes à cette journée de dépistage gratuit du cancer du sein, du Col de l'utérus et du cancer de la prostate par la clinique mobile témoigne de notre adhésion au slogan "unissons nos forces dans la lutte contre les cancers de gynécologie" "Ceci d'autant plus que la bonne**

Marie Diallo: Une voix puissante pour l'Education des filles dans son nouvel opus

A l'ère de refondation nationale et dans ces moments déterminants le Niger a besoin de toutes ses filles et fils sachant qu'il n'y'a pas d'armes plus puissantes au monde que l'éducation!

Il est plus que jamais nécessaire que l'on mette l'accent sur l'importance de l'éducation des jeunes filles."

Ainsi s'exprime l'artiste Marie Diallo dans un style musical qui invite à écouter et à aimer son nouveau tube disponible sur sa chaine youtube.

Artiste engagée et charismatique, Marie Diallo entend contribuer à la lutte pour la scolarisation et le maintien de la jeune fille à l'école.



"Allez y regarder, aimer, liker et partager car on fait notre métier pour délivrer un message et pour transmettre notre connaissance", a t-elle noté avant de poursuivre: "La transmission du savoir c' est quelque chose qui m'est cher" Car chaque jeune fille à droit à l'é-

ducation. Lors qu'on leur donne cette chance d'étudier, on leur permet d'être autonomes du point de vue intellectuel, social et économique.

Cette chanson traite de la communication entre parents et enfants et les droits des jeunes.

La représentation d'une jeune fille qui souhaite aller à l'école soulève des questions sur l'éducation et les attentes sociétales.

L'artiste, utilise sa musique pour sensibiliser le grand public à ces enjeux. Avec des paroles touchantes et un style artistique innovant, Femme du Sahel Marie Diallo parvient à toucher les cœurs et à encourager la réflexion sur des sujets parfois négligés. Cela met en lumière l'importance de la communication et du dialogue familial, surtout en ce qui concerne l'éducation et les aspirations des enfants.

Suivez Marie Diallo sur Youtube <https://youtu.be/7gGZ32IpkPY?si=m33wFpAH7cF2x6Xw>

Issa Moussa

Assemblée générale extraordinaire des municipalités du Niger :

Entre défis de gouvernance et enjeux de souveraineté locale

Du 7 au 8 octobre 2024, l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des Municipalités du Niger AMN se tient à Dosso, marquant une étape cruciale pour la gestion des collectivités territoriales au Niger. Cette rencontre qui sera suivie d'un atelier de formation sur les procédures de financement, a réuni des acteurs de premier plan, allant des administrateurs délégués aux représentants de la société civile, en passant par des figures clés du gouvernement.

Un rendez-vous de grande envergure pour les collectivités

L'Assemblée Générale, accueillie dans la salle du gouvernorat de Dosso, a rassemblé un public varié, soulignant l'importance accordée à la gestion administrative des collectivités.

La cérémonie d'ouverture officielle des travaux a été présidée par



cœur des politiques de développement économique et social du pays. Cependant, le taux de mobilisation des ressources reste en deçà des attentes, d'où la nécessité de stratégies innovantes et adaptées aux réalités socio-économiques locales.

« La population attend beaucoup

Gouvernance locale : un exercice de transparence et d'engagement communautaire

L'administrateur délégué de Dosso, intervenant lors de la séance d'ouverture, a exprimé sa gratitude envers le président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie, le général de brigade Abdourahamane Tiani, pour la confiance accordée aux administrateurs. Il a souligné l'importance de cette Assemblée dans l'acquisition de compétences essentielles pour une meilleure gestion des communes.

« Ce séminaire nous permettra d'échanger nos expériences et de renforcer nos compétences en gouvernance. Nous nous engageons à ne jamais trahir la confiance placée en nous », a-t-il affirmé.

Formation et défis sécuritaires au menu des débats

Le Gouverneur de la région de Dosso, le général de brigade Iro Oumaou a, quant à lui, exhorté les participants à prêter une attention particulière aux enseignements du séminaire. Selon lui, cette formation est une opportunité pour les nouveaux gestionnaires des communes d'apprendre les meilleures pratiques de gestion des ressources publiques et de financer des projets répondant aux aspirations de la population locale.

Outre les enjeux de gouvernance, la situation sécuritaire a également été abordée. Le ministre de l'Intérieur a salué les forces de défense et de sécurité pour leur détermination à assurer la stabilité du pays. Cette stabilité est indispensable au succès des initiatives de développement local, car elle garantit un cadre propice à l'investissement et à l'autonomisation des collectivités.

Vers une mobilisation accrue des ressources pour un développement local durable

La mobilisation des ressources internes est sans conteste au centre des préoccupations. Le ministre a encouragé les administrateurs à redoubler d'efforts pour tirer profit du potentiel économique des collectivités. Cela implique non seulement de mieux gérer les finances locales, mais aussi d'impliquer la communauté dans la planification et la mise en œuvre des projets.

Les administrateurs sont encouragés à développer des stratégies qui répondent aux réalités spécifiques de chaque commune. Cette approche pourrait inclure la diversification des sources de financement, le renforcement de la fiscalité locale, et la mise en place de partenariats public-privé pour soutenir des initiatives de développement communautaire.

Une feuille de route ambitieuse pour les collectivités locales

Le séminaire s'est clôturé sur une note d'espoir et de détermination. Les administrateurs ont pris l'engagement de suivre les orientations du gouvernement pour répondre aux attentes des citoyens. En mobilisant les ressources locales, en assurant une gestion rigoureuse et en favorisant la participation communautaire, les collectivités territoriales du Niger ont désormais une feuille de route claire pour impulser un développement plus endogène.

L'assemblée générale extraordinaire des municipalités du Niger n'aura pas seulement été un moment de réflexion, mais aussi un point de départ pour une action concertée en faveur de la souveraineté locale et de l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Conclusion : Un défi de taille pour les administrateurs délégués

Alors que le Niger poursuit sa quête de refondation basée sur la souveraineté et le développement endogène, les défis auxquels font face les collectivités territoriales sont nombreux. Ce séminaire marque un pas important dans la formation des administrateurs délégués, appelés à jouer un rôle clé dans la transformation économique et sociale de leurs communes. Leur engagement, associé à une gestion efficace des ressources locales, sera déterminant pour la réussite des politiques de décentralisation et de développement du pays.

Mahamadou Salaou



le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du territoire, le Général de Brigade Mohamed Toumba accompagné du secrétaire général de son ministère. Le gouverneur de la région de Dosso, le général de brigade Iro Oumarou, a également honoré l'événement de sa présence, tout comme le chef de file des partenaires techniques et financiers de la décentralisation, et des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des leaders traditionnels et religieux ainsi que des acteurs de la société civile se sont également joints à eux.

Discours du ministre de l'Intérieur : Un appel à la mobilisation des ressources internes

Dans son discours, le Ministre de l'Intérieur a insisté sur l'importance d'une gestion efficace des ressources internes. Il a souligné que les finances locales sont au

du processus de refondation en cours, fondé sur un nouveau paradigme basé sur la souveraineté. Ce changement de cap exige une gestion rigoureuse et endogène des ressources, pour un développement véritablement local et durable », a-t-il déclaré.

Un accent mis sur la gouvernance financière et la reddition des comptes

Le Ministre a également souligné la nécessité d'une reddition des comptes efficace et transparente. La formation des administrateurs délégués vise à renforcer cette culture de rigueur dans la gestion des finances locales. Les administrateurs sont ainsi invités à diagnostiquer les mécanismes actuels de mobilisation des ressources et à améliorer les processus existants, tout en veillant à la gestion orthodoxe du foncier, un secteur clé dans le développement local.

L'Assemblée Générale Élective de l'Association des Municipalités du Niger : Un nouveau bureau pour faire face aux défis actuels de la Gouvernance locale

L'Association des Municipalités du Niger (AMN) a tenu son Assemblée générale ce Mardi 8 octobre 2024 à Dosso, marquant un tournant dans la gestion des collectivités locales du pays. Cette rencontre intervient dans un contexte de profonde réforme de l'administration territoriale, initiée par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP).

Le Secrétaire Général du Ministère de l'intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, le Commissaire Général de Police Ayouba Abdrahamane a ouvert la séance en soulignant l'importance de cette assemblée dans le processus de refondation de l'État nigérien. Il a rappelé les récentes mesures prises, notamment la dissolution des conseils municipaux et leur remplacement par des Administrateurs délégués, ainsi que la suppression des régions en tant que collectivités territoriales.

"L'AMN doit s'inscrire dans cette nouvelle dynamique en jouant pleinement son rôle dans ce processus de refondation", a déclaré le Secrétaire Général. Il a également évoqué les défis majeurs auxquels devra faire face le nouveau bureau



« Solidarité, Gouvernance, Développement »



Président

Colonel Boubacar Soumana GARANKE
Administrateur Délégué de la Ville de Niamey

de l'Association, il s'agit donc de la question sécuritaire, la mobilisation des ressources internes et la reddition des comptes.

De son côté, M. Ibrahim Moussa Kouré, administrateur délégué de la Commune Urbaine de Dosso, a appelé ses collègues à faire preuve de maturité dans la désignation des membres du nouveau bureau. Il a insisté sur l'importance de la proactivité et de la disponibilité des futurs élus pour répondre aux besoins de l'ensemble des administrateurs délégués.

Cette assemblée générale, qui rassemble les administrateurs délégués de toutes les communes du Niger, marque une étape importante dans la réorganisation de la gouvernance locale du pays. Elle s'inscrit dans la volonté affichée des autorités de transition de promouvoir une gestion plus transparente et efficace des affaires locales. Dans l'après midi de cette journée, un nouveau bureau exécutif national de l'Association a été élu.

Abdoussalam Tayabou



1^{er} Vice Président

M. Issoufou Mamane
Administrateur Délégué de la Ville de Zinder



2^{ème} Vice Président

Lieutenant Colonel Moussa Garba Abdoulaye
Administrateur Délégué de la Ville de Maradi



3^{ème} Vice Président

M. Sahabi Moussa
Administrateur Délégué de la Ville de Tahoua



Secrétaire Général

M. Ibrahim Moussa Kouré
Administrateur Délégué de la CU de Dosso



Trésorier Général

Commissaire Divisionnaire de Police Ousseini Amadou Oumarou
Administrateur Délégué de la CU de Tillabéri



Secrétaire chargé à la coopération intercommunale et à la coopération décentralisée

M. Bachir Moussa Sala
Administrateur Délégué de la CR de Gaya



Secrétaire Adjointe chargés de la recherche, de la formation et de la réforme institutionnelle

Capitaine Zakaria Mariama Mounkaila
Administrateur Délégué de la CU Illéla

Atelier de Renforcement des Capacités : L'ANFICT accompagne les administrateurs délégués en leur offrant des outils de meilleure gestion administrative des entités communales

Du 08 au 11 octobre 2024 – Un atelier essentiel pour le développement des compétences administratives au sein des collectivités territoriales se tient à Dosso, initié par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT). Ce programme, destiné aux administrateurs délégués nouvellement nommés, vise à renforcer leurs capacités techniques en gestion administrative, conformément aux normes nationales établies par l'État.

Le directeur général de l'ANFICT, Monsieur Adam Bingui Mossi a souligné l'importance de cette initiative, rappelant que celle-ci fait partie intégrante de la mission de l'agence.

« L'ANFICT s'engage à accompagner les administrateurs délégués en leur offrant des outils qui amélioreront la gestion administrative des entités communales, » a-t-il déclaré.

Notons que cet atelier, qui se déroule dans la salle du gouvernorat de Dosso, a été officiellement lancé par le Commissaire général de Police Ayouba Abdouramane, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Dans son discours, il a précisé l'objectif de l'atelier, qui est de faciliter aux responsables communaux l'accès aux subventions de l'État et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

« Cette initiative est porteuse d'une nouvelle dynamique de partenariat entre l'ANFICT et les collectivités territoriales. Elle vise à améliorer la consommation des crédits, favorisant ainsi des investissements durables et



structurants pour nos populations, » a-t-il souligné.

Dans son mot de bienvenue, M. Ibrahim Moussa Kouré, administrateur délégué de la commune urbaine de Dosso, a également rappelé les missions fondatrices de l'ANFICT.

Ce renforcement des capacités, selon lui, est une opportunité pour les collectivités locales de mieux appréhender les rouages du financement

public et de maximiser l'impact des subventions allouées à leurs projets.

L'atelier, qui se déroule du 9 au 11 octobre, se veut être un cadre d'échange et de formation permettant aux participants de maîtriser les outils administratifs essentiels, et de renforcer ainsi leur efficacité au sein de leurs collectivités respectives

Abdoussalam Tayabou

Les inondations au Niger: justification des contextes

Une inondation est un engouffrement momentané des terres par l'eau, peu importe son origine. C'est aussi une présence extrême et débordante d'une quantité d'eau dans un endroit; consécutive, soit à une fuite, soit à un incident. Elle constitue en effet, un risque collectif, et revêt des conséquences dommageables. Si pour certains, les inondations constituent de simples aléas pour d'autres elles représentent des catastrophes; un phénomène écologique saillant. Elles influent en conséquence, d'une manière ou d'une autre sur les comportements, les perceptions, les représentations sociales, les pensées, les attitudes, les opinions, les habitudes...

Au Niger, les inondations paraissent comme étant les événements les plus médiatisés de l'année en cours. Elles représentent les catastrophes naturelles les plus meurtrières depuis un temps rallongé. Cela marque durablement tous les sinistrés et par extension tous les citoyens. Ainsi, ces inondations épisodiques, provoquées par de fortes intensités de précipitations ont affecté tout le pays voire le Sahel en entier. Les cours d'eau sont sortis de leurs lits habituels pour submerger des rizières, des champs, des habitations, des lieux de culte, des cimetières, ... La nappe phréatique par endroits, est remontée à son niveau le plus historique. Les inondations éclairs, les torrents, les crues rapides et brutales, les averses violentes, les eaux de ruissellement ont fait déborder les réseaux naturels et artificiels d'écoulement. [•••]

L'Etat et certains esprits bienfaiteurs ont reconnus ces calamités naturelles en agissant à leur guise. Par addition, il est important d'évoquer ce phénomène majeur, en vue de justifier les contextes à invoquer afin de conscientiser et de responsabiliser les acteurs de la vie sociale pour une meilleure coordination de la gestion après crise et une prévention adéquate du phénomène écologique total. Il s'agit d'explorer les contextes variables, les représentations sociohistoriques et sociodémographiques, les

implications théologicomorales, les appréhensions scientifiques. Tout cela se permet grâce aux explications des comportements, des attributions sociales accordées aux inondations, les familiarités, les perceptions liées à la survenance, à la gestion et à la prévention de ce fait climatique extrême, dans le cadre nigérien...

Dans le contexte sociohistorique, une part notable est réservée aux divinités. Il requiert par ailleurs, des offrandes sacrificielles et des cérémonies complexes pour garantir la protection, la grâce et la clémence des dieux. Il s'agit de formuler des invocations annuelles. Les prêtres consultent pour les cycles saisonniers; terrestres et célestes. Ensuite, ils interprètent et diffusent les résultats rituels. Ce sont des cérémoniels pendant lesquels tout le monde adresse des prières aux divinités. L'exemple typique, ici est le "yenandi" qui signifie littéralement "rendre frais". Le yenandi est célébré au courant de chaque septième mois lunaire. Il est fait pour avoir une pluviométrie bien servie, une période hivernale comblée, équilibrée, féconde, satisfaisante, sans dégâts, sans catastrophes, et sans punitions. Chaque localité célèbre son équivalent, pour implorer les dieux du ciel, de la pluie et de la plénitude. En cas de transgression, le ciel et terre se fâchent et se vengeront en conséquence.

Pour beaucoup d'esprits, les inondations sont un rappel à l'ordre. Un châtement correctionnel à la suite de certains péchés commis sur la terre contre le ciel. Les inondations interviennent pour imposer la voie correcte; celle incarnée par les dieux. Tel est le point de vue d'un concitoyen qui a préféré garder l'anonymat...

Le point de vue ethnoclimatologique se défend, dans ce répertoire. Il y a des indices et des signes climatiques relevant des connaissances endogènes qui sont annonceurs des phénomènes climatiques. C'est ainsi qu'un septuagénaire nous confesse que "les inondations de l'année 2024 sont prévisibles par les torrides canicules qui ont précédé la saison hivernale."

Cela a toujours été ainsi et nous devons nous préparer à des montées de froid dans quelques mois" conclut-il. [•••]

La psychologie environnementale, concernant la religion, inclue le déluge pour justifier l'approche catastrophe et punition des inondations. En outre, pour justifier le contexte théologicomoral des inondations, le déluge, cette inondation majeure, cette catastrophe grandiose et géante, selon les mots des livres saints, causé par Dieu qui décida d'anéantir par une eau débordante toute l'humanité, sauf une mineure partie, est inscrit. Cela est le résultat de comportements inappropriés et des défis sordides et macabres lancés contre Noé, messi et prophète envoyé par Dieu. Cette inondation irrésistible et irréversible est qualifiée par les érudits de jugement terrestre de Dieu et d'un châtement fatal. Mais l'islam promet depuis son apparition que plus jamais, il n'y aura un châtement incluant le monde entier. Il retient l'idée de catastrophes et épreuves que Dieu envoie par moments pour assagir ses fidèles. Il expose des châtements localisés sur des terres qui connaissent l'impureté. Les inondations peuvent de ce fait, être conçues comme étant une épreuve ou un châtement résultant logiquement de nos comportements (de déviance) quotidiens ...

Cependant, chez certains religieux, et moralistes les inondations révèlent la miséricorde divine. Adamou, un érudit, s'exulte en lançant: "Après chaque inondation, il y a une opportunité générale quelque que soit les dégâts." Ousseini Amadou étudiants, quant à lui, affirme sans détour que "l'eau répare tout ce qu'elle a endommagé". Abdoulaye Harouna clame l'impuissance de l'humain à juger ou à justifier ce que Dieu lui-même aura accompli. Les inondations, l'orage, le vent ... sont des instruments que Dieu utilise, selon lui. [•••]

Les scientifiques découvrent plusieurs justifications et plusieurs facteurs concernant les inondations. Les premiers relèvent le mauvais aménagement des villes et des domaines agri-

coles. Nassirou Younoussa Hassane, sociologue de l'éducation, nous déclare que "hari zuru si nga fondo zeeno tan" autrement dit l'eau de ruissellement ne laisse jamais son itinéraire habituel. A lui d'ajouter que les "habitations sont bâties" avec peu de scrupules scientifiques. Le cadastrage est anarchique. "Les paysans connaissent les zones inondables, mais ils s'entêtent à les occuper..." Peu de gens consultent les aménagistes, les architectes, Le génie civil, l'hydraulique, ... doivent être intégrés dans tout projet urbain et domanial. Il faut bien regrouper toutes les compétences requises... [•••]

Nassirou Younoussa Hassane souligne le rôle que joue le "poids démographique dans cette urbanisation" désordonnée qui rend les lieux d'accueil inhospitaliers et écologiquement malsains. C'est-à-dire que les pratiques agricoles et urbaines ont modifié la gestion de l'espace. L'urbanisation avec la reconstruction des territoires, l'attractivité des villes, illustrée par l'abondance des biens et services et de l'emploi; la facilité d'accès aux commodités vitales a fait exploser les villes. Cela a dénaturé l'urbanisation. Il s'en suit donc des phénomènes connexes indésirés qui font de la ville une proie facile aux inondations désastreuses. Sidi Mohamed physicien, pour sa part, indexe les facteurs climatiques. Selon lui, "le lien avec les changements climatiques est énorme". Les événements du même ordre, augmentent le risque d'inondations récurrentes et soudaines. Cela élargit également les zones à risque et accroît les dangers (sanitaires, économiques, environnementaux...). Pour étayer cela, notons l'augmentation des températures (plus de vapeurs d'eau dérègle les pluies), de la concentration des gaz à effet de serre. Ce qui entraîne les fluctuations météorologiques. Enfin, précisons que notre planète change en destructurant tout. Les sols absorbent peu d'eau compte tenu de la perturbation des conditions atmosphériques...

Idrissa Abdoul Baki

Niamey/Cérémonie d'incinération des produits pharmaceutiques contrefaits et des accessoires de chicha saisis par la douane régionale et la Division de protection des mineurs et des femmes de la police

Dans la matinée du Vendredi 11 octobre 2024, une cérémonie d'incinération s'est déroulée à la sortie de la ville de Niamey (route Dosso) en présence du Gouverneur de la Région de Niamey, du Procureur de la République, du Directeur régional de la douane Niamey- Tillabery, du Commissaire de Police Zouera Haousseizé, première responsable de la division de la protection des mineurs et des femmes. C'était une montagne de produits pharmaceutiques contrefaits, périmés et issus de contrebande plus une importante quantité d'accessoires de chichas. Avant la mise à feu sur ces produits toxiques à la société, plusieurs allocutions ont été livrées à la presse.

Selon le Commissaire principal de police Division de la protection des mineurs et des femmes Zouera Haousseizé, cette activité rentre dans le cadre de l'arrêté du Gouverneur de la région de Niamey signé le 24 juillet 2024 portant interdiction de la consommation de la chicha dans la ville de Niamey et destruction de produits et appareils saisis. A cet effet plusieurs opérations de terrain ont été organisées d'où cette importante saisie d'appareil, produits, accessoires et bouteilles de chicha. Donc l'activité de ce matin rentre dans

le cadre de la destruction de tous les appareils qui ont été saisis, a-t-elle expliqué.

Le Directeur régional de la Douane Niamey- Tillabery, Col. Ali Hamani a lui aussi parlé des produits saisis à l'issue des opérations des agents de douanes, c'est essentiellement le travail de la brigade d'intervention et de recherches dont il salut le travail empreint de vigilance.

Le Gouverneur de la région de Niamey, le Général de Brigade Assoumane Abdou Harouna, porte les félicitations et encouragements de S.E. Abdourahamane TIANI, chef de l'Etat qui, dit-il, suit de près toutes les actions qui concourent à la sécurisation de nos populations et surtout à leur santé.

Nous sommes pour la protection de la santé mentale de la jeunesse et cette action tout comme la lutte contre la mendicité s'inscrit dans la durée, a noté le Gouverneur de Niamey.

De la nature des produits:

Les produits incinérés étaient énormes. Il s'agit de produits saisis par la Douane régionale et ceux saisis par la police aussi. Selon le Col. Ali Hamani, il s'agit de 915 tonnes de produits pharmaceutiques contrefaits, des produits périmés et des produits pris

en contrebande. Le Commissaire Principal de Police Madame Zouera affirme qu'au total 13.713 appareils de chichas ont été saisis, 17.123 produits saisis ainsi que divers accessoires. Ceux-ci totalisent 51.712 tous articles confondus.

Des poursuites judiciaires:

"Nous allons dorénavant faire des procédures pour mise en danger de la vie d'autrui, tous les jours nous avons décrié que ce produit est dangereux pour la santé de l'être humain donc ce n'est pas tolérable dans notre société" Dixit le C.P.P. Zouera Haousseizé.

Pour le Procureur de la République, depuis le 26 juillet 2023 le peuple Nigérien s'est inscrit dans une logique de quête de souveraineté, mais l'on ne peut pas construire un pays avec une jeunesse délinquante et avec une population malade. C'est donc le sens de cette incinération.

L'interdiction de la chicha date de 2017 suivant un arrêté du ministre du commerce mais qui interdit seulement l'importation, la distribution et la commercialisation, la consommation n'était pas interdite. C'est en juillet 2024 que le Gouverneur a pris un arrêté salubre pour interdire la consommation de la chicha sur le territoire de la région de Niamey. Certes, Il n'y a

pas une loi en tant que telle qui interdit la consommation de la chicha, seulement un arrêté qui interdit la commercialisation et un autre qui interdit la consommation. Mais dans la pratique parmi les produits qui entrent dans la consommation de la chicha il y a la drogue. Là ça tombe sur l'ordonnance de 1999 qui reprime la consommation de la drogue et il y a des peines très fortes.

Des perspectives:

Le Procureur de la République, le Gouverneur de la Région de Niamey et la responsable de la Division de la protection des mineurs et des femmes sont tous unanimes de l'urgence d'arrêter ce phénomène de consommation de stupéfiants, un mal pour la société. Mais l'essentiel est que les jeunes doivent comprendre et arrêter d'eux mêmes.

"Nous sommes en train de faire un plaidoyer auprès de qui de droit pour que les autorités compétentes renforcent les dispositions législatives, pour qu'au-delà des saisies et d'incinération, ceux qui tiennent tête soient isolés un moment et que la destruction des produits soit prise en charge par les contrevenants eux-mêmes", a conclu le procureur de la République.

HAMIDOU SALEY Mouhamed.

Mission d'Officialisation de la CP AES à Bamako: Un Point de Presse Éclairant du Comité de Soutien à l'Alliance des États du Sahel (CoSAES/CP)

Le Samedi 5 octobre 2024, un point de presse a été organisé à l'hôtel Domo à Harobanda, Niamey, par le Président du Comité de Soutien à l'Alliance des États du Sahel (CoSAES/CP). Cet événement a rassemblé plusieurs structures de la société civile nigérienne ainsi que des représentants de la Fédération Syndicale Mondiale du Niger, dans le but de restituer le processus de mise en place de la Confédération des Peuples de l'Alliance des États du Sahel (CP AES) et d'expliquer les conditions de participation de la société civile nigérienne à son officialisation, qui a eu lieu le 16 septembre 2024 au Centre International de Conférence de Bamako (CICB). Un Compte Rendu Détaillé M. Sékou Doro Mohamed, Secrétaire Général provisoire du directoire de la CP AES, a ouvert la



séance en partageant les détails de cette mission. Il a expliqué que la création de la CP AES est le résultat d'une initiative du Collectif de Défense des Militaires (CDM), une organisation de la société civile malienne, qui a sollicité le CoSAES/CP pour préparer la so-

ciété civile nigérienne à la mise en place d'un bureau provisoire de la CP AES. Il a également rappelé que la CP AES est une suite logique de la signature du traité de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel, qui a eu lieu le 6 juillet 2024 à Niamey.

Une Délégation Bien Accueillie

La délégation nigérienne, composée d'une quinzaine de membres, a été chaleureusement accueillie à son arrivée à l'aéroport international Modibo Keita de Bamako. Escortée par les Forces Armées Maliennes (FAMAS), elle a été logée dans des conditions dignes de l'hospitalité Sahélienne. M. Sékou Doro Mohamed a exprimé sa gratitude envers la CDM et les autorités maliennes pour leur accueil.

Des Imperfections à Corriger

Au cours de la mission, la délégation a relevé certaines imperfections dans le processus de mise en place de la CP AES. M. Sékou Doro Mohamed a souligné l'importance de corriger ces insuffisances pour garantir la

représentativité et l'efficacité de la structure. Parmi les recommandations formulées, il a noté:

- Burkina Faso: La non-participation de la Coordination Nationale des Associations de Veille Citoyenne (CNAV), une structure influente de la société civile burkinabè, a été déplorée. Il a été recommandé de les impliquer pour assurer une large représentativité.

- Niger: Plusieurs structures actives et influentes, telles que le Front Patriotique pour la Souveraineté et la Coordination des Brigades de Veille Citoyenne, n'ont pas participé. Une nouvelle rencontre à Ouagadougou a été suggérée pour inclure toutes les structures de la société civile des trois pays.

- Implication des Autorités: Il a été souhaité que les plus hautes autorités des États concernés accompagnent le processus et participent au choix des coordinateurs nationaux lors de la prochaine rencontre.

Engagement pour l'avenir

En conclusion, M. Sékou Doro Mohamed a réaffirmé son engagement à travailler aux côtés des dirigeants pour bâtir un avenir radieux pour les États du Sahel, fondé sur la fraternité et la solidarité.

Cette mission a ainsi permis de poser les bases d'une collaboration renforcée entre les sociétés civiles des pays de l'Alliance des États du Sahel, tout en soulignant l'importance d'une représentation inclusive et efficace.

Hamidou Saley Mouhamed



Le FER pour un financement pérenne de l'entretien routier



Le Fonds d'Entretien Routier est un Etablissement Public de Financement de 2e génération créée par la loi 2017-37 du 22 mai 2017, modifiée et complétée par l'ordonnance 2019-02 du 15 février 2019.

Le FER a en charge la mobilisation des ressources destinées à financer l'entretien routier.

A travers ces diverses missions :

- Collecter, suivre et mobiliser les ressources pour le financement de l'entretien routier ;
- Assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier national et d'entretiens courants et périodiques du

réseau routier national ;

- Assurer exceptionnellement le financement des travaux d'urgence qui peuvent subvenir à la suite d'un cataclysme ou d'un accident

- Contribuer au financement de l'entretien des voiries urbaines et des pistes rurales.

Conformément à la loi de sa création, le fonds d'entretien routier finance les activités de certaines structures nées de la réforme du secteur de l'entretien routier appelées les organismes bénéficiaires du financement du FER à savoir :

- L'Agence de Maitrise d'Ouvrage Délégué à l'Entretien Routier (AMODER) qui a en charge la mise en œuvre des programmes de l'entretien routier établis par le ministère de l'équipement.

- L'Agence Nigérienne de la Sécurité Routière (ANISER) qui a en charge la vulgarisation de la politique nationale de la sécurité routière à travers des sensibilisations sur le respect du code de la route.

- La Cellule d'Audit Courant de l'Entretien Routier (CACER) s'assure de l'audit technique et financier ainsi que le contrôle du financement du FER.



IPSP

INSTITUT PRATIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

LA 1^{ÈRE} ÉCOLE PRIVÉE PANAFRICAINNE de formation en santé publique au Niger et dans sous-région

**IPSP, certifiée ISO 9001: 2015 pour le respect des normes internationales de qualité.
IPSP, certifiée ISO 21001: 2018 pour son système éducatif et de management.**

**La réussite de nos élèves et étudiants
est une priorité dans nos actions
car elle guide nos choix pédagogiques**



**A l'IPSP, nous ne nous contentons pas d'être bons,
mais d'être les meilleurs.**

BP 2258 Niamey - NIGER



Agadez : (+227) 95 01 01 39

Konni : (+227) 85 48 87 97

Niamey : (+227) 95 01 01 35

Maradi : (+227) 95 01 01 38

ipsp-niger.net

ipspniger2@gmail.com

ipspniger4@gmail.com